



Etablissement identifié sous le numéro 0810038B

Année scolaire 2021-2022

N° de séance : 05

Procès verbal du conseil d'administration du lundi 11 avril 2022.

Ouverture de séance : 16h05.

14 membres du conseil sont présents.

Secrétariat de séance : M. Freddy Tommasi, Principal et Mme Sandrine Pascal, Principale - Adjointe.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16h05 par Monsieur Tommasi, Principal du Collège.

1-Monsieur Le Principal soumet au vote le compte rendu du Conseil d'Administration du 07 février 2022. Celui-ci ne donne lieu à aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des 14 membres présents.

2 -1. Règlement intérieur

Monsieur Le Principal a souhaité faire un ajout à l'ordre du jour initialement prévu.

Il propose deux modifications du règlement intérieur, qui s'appuie du reste sur la législation en vigueur. Celles-ci concernent la thématique du téléphone portable (voir document joint).

Un représentant du personnel d'enseignement et d'éducation demande si la procédure de confiscation du téléphone portable sur la journée peut être explicitée dans le cadre des réunions de régulation de fin d'année scolaire. Monsieur Le Principal prend note de cette demande. (voir document ci-joint)

Vote de la modification du règlement intérieur :

Abstentions : 0 Pour : 14 Contre : 0

La modification du règlement intérieur est donc adoptée.

2-2-Affaires financières :

Compte financier 2021

Madame l' Adjointe-Gestionnaire, commente le document qu'elle a rédigé.

Monsieur CASADO, agent comptable, présente l'analyse des données financières effectuées à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement, d'indicateurs. Le fonds de roulement mobilisable s'élève à 80 en nombre de jours ; en intégrant les rémunérations des Assistants d'Education, il est de 59. Les documents joints permettent de visualiser l'analyse complète.

Monsieur Le Principal soumet au vote l'adoption du compte financier

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Monsieur Le Principal soumet au vote l'affectation du résultat du compte financier

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Monsieur Le Principal remercie Monsieur l'Agent Comptable pour la clarté de la présentation du compte financier ainsi que Madame L'Adjointe-Gestionnaire.

Madame L'Adjointe-Gestionnaire présente les budgets définitifs des voyages en Provence et à Piau –Engaly.

(voir document ci-joint)

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Madame L'Adjointe-Gestionnaire présente le budget provisoire pour le voyage à Verdun avec une participation maximale de 100 euros par famille.

Monsieur Le Principal donne la parole à une représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation organisatrice du voyage à Verdun pour une présentation de celui-ci. (voir document ci-joint)

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Madame L'Adjointe-Gestionnaire présente le budget provisoire pour la sortie d'un jour sans nuitée et sans participation des familles au Planétarium de Montredon-Labessonnié avec un don de l'A.P.E de 10 euros par élève et un don du F.S.E de 5 euros par élève.

(voir document ci-joint)

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Monsieur l' agent comptable, présente une annulation de recette d'un montant de 4720 euros correspondant à l'absence de titre légal annihilant les moyens de recouvrement des loyers des logements de fonction.

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Monsieur l' agent comptable demande un prélèvement d'un montant de 4720 euros sur le fonds de roulement correspondant à l'absence de titre légal annihilant les moyens de recouvrement des loyers des logements de fonction.

(voir document ci-joint)

Pour : 14 Contre :0 Abstentions : 0

Monsieur Le Principal tient à préciser qu'il n'est pas à l'initiative de cette démarche locative

3-Questions diverses

Monsieur Le Principal donne la parole à une représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation.

1-Celle-ci souhaite demander s'il ne serait pas possible d'avoir un A.E D supplémentaire pour venir en aide au professeur documentaliste comme c'était le cas par le passé. Monsieur Le Principal précise qu'il ne peut s'agir de retirer un A.E.D du service vie scolaire pour l'affecter au C.D.I. Il fera la demande pour avoir des moyens supplémentaires et il rajoute que la solution pourrait être de recruter une personne en service civique qui peut effectuer jusqu'à 30 heures par semaine.

2-Cette même représentante souhaiterait savoir s'il était possible de modifier les horaires du mercredi matin pour disposer de 4heures de cours et non pas 3 heures comme c'est le cas jusqu'à présent.

Cela permettrait d'avoir beaucoup plus de souplesse pour l'emploi du temps.

Monsieur Le Principal s'associe à cette demande qu'il adressera à la Federteep.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Conseil d'administration s'achève à 17h05.

La Principale Adjointe

Sandrine Pascal



Le Principal

Freddy Tommasi

